

PROCES - VERBAL 1/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 17 FEVRIER A 20H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020	4
1. Communications	4
1.1 Communications du Bureau	4
1.1.1 Représentations et invitations	4
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Motions, postulats et interpellations	4
1.2 Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1 Préavis 01-2021 Construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes - Crédit d'étude demandé CHF 4'990'000.00 TTC	5
2.2 Propositions individuelles	17
2.2.1 Interpellation de Mme Anne Viredaz « Au sujet de la mise en œuvre du Plan de quartier Clergère-Sud »	17
2.2.2 Postulat Panizzon et Consorts Réponse de la Municipalité du 28.01.2021	18
2.3 Divers	20
2.3.1 Vœu pour le recyclage du bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes M. Servais Micolot	20

2.3.2	Vœu pour plus de concertation et moins de précipitation Mme Lena Lio	21
2.3.3	Plus de respect au sein de l'Assemblée M. Bertrand Yersin	21
2.3.4	Remarque pour un second débat pour le préavis 01-2021 M. Roland Dubois	22

La Présidente :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je suis heureuse de vous retrouver en cette nouvelle année, j'espère que vous l'avez bien commencée. Je vous remercie encore une fois d'être venus toutes et tous avec votre masque, je vous rappelle comme à l'accoutumée qu'il est obligatoire de le garder tout au long de la soirée.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Anne Ganty, Verena Kuonen, Géraldine Padez, Christine Soerensen, Pauline Tafelmacher, MM. Frédéric Anken, Olivier Burnet, Pierre-François Clerc, Frank Ducret, Jean-Pierre Gallay, Philippe Haldy, Remo Kuonen, Olivier Ostertag, Jean-Baptiste Rusconi, Serban Sichitiu

Absents

Mmes Susanne Berger, Karine Chevallaz, MM. Léopold Cordey, Marc Ehrlich, Cédric Milliquet, Bernard Thilo

Arrivées tardives : M. Jean-Luc Duvoisin

La Présidente :

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 77 membres présents, le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 18 janvier, soit au-delà du délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêtés. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Sur demande de notre Préfecture et au vu de la situation sanitaire qui ne s'améliore guère, nous devons encore fermer l'accès de ce Conseil au public et ce jusqu'à nouvel avis, ce que nous regrettons bien sûr profondément.

Je salue tout de même la représentation de la presse, avec la présence de Mme Nicolier pour le 24Heures et la remercie de l'attention qu'elle porte à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre ville.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil et qui font encore et toujours le maximum pour assurer le plus de sécurité possible pour les conseillères et les conseillers.

Enfin, j'aimerais souhaiter au nom de tout le Conseil, la cordiale bienvenue à notre nouvel huissier, M. Ovidio Clemente. J'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction et nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

(Applaudissements)

A cette occasion, je profite pour souhaiter une magnifique retraite à notre ancien huissier M. Alberto Soccorsi, que nous remercions vivement pour toutes ces années d'engagement. Chacun et chacune d'entre nous aura eu l'occasion et la chance d'être accueilli par son charmant sourire, sa bienveillance et son éternelle bonne humeur.
(Applaudissements)

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre vous a été envoyé par mail du 26 janvier soit dans les délais réglementaires, je remercie encore une fois chaleureusement son auteure, Francine Medana.

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui a des remarques sur ce procès-verbal après sa lecture, ou des changements ou propositions à faire ?

Si tel n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente :

Concernant les communications du bureau, je n'ai pas grand-chose à vous dire ce soir.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente :

Toujours pour cause de pandémie, tous les événements des sociétés locales ont dû être ajournés.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

Je n'ai reçu aucune lettre ni pétition pour cette séance.

1.1.3. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Au chapitre des motions, postulats et interpellations, nous aborderons sous le chapitre des « Propositions individuelles » de notre ordre du jour

- l'interpellation au sujet de la mise en œuvre du plan de quartier de Clergère-Sud de Mme Anne Viredaz, qui vous a été transmise par mail du 11 février dernier.

Cette interpellation a été envoyée dans le délai réglementaire d'au moins 7 jours avant la séance du Conseil selon l'art. 67. al. 1 de notre règlement et donc nous la traiterons si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre assemblée.

- la réponse au postulat de Madame Nicole Panizzon et consorts « Pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully le 28 janvier dernier.

Nous la traiterons aussi sous le point des propositions individuelles.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.2.COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez reçu des communications sur les tables, Monsieur le Syndic ou un membre de la Municipalité, est-ce que vous désirez vous exprimer sur ces communications ou est-ce que vous en avez d'autres à nous faire ?

Pas de remarques. Merci.

Je vous rappelle que vous aurez toujours l'occasion de faire vos éventuelles remarques en fin de séance au chapitre des « Divers ».

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 18 janvier dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait le préavis 01-2021 que nous traiterons tout à l'heure.

Je n'ai pas de modification à proposer à cet ordre du jour.

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller a une remarque à faire sur cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, je considère donc cet ordre du jour comme adopté et nous allons pouvoir passer sans plus tarder au point 1.

2.1. Préavis 01-2021 Construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes - Crédit d'étude demandé CHF 4'990'000.00 TTC

La Présidente :

Je vous propose de passer au point 1 de l'ordre du jour avec le préavis 01-2021. J'invite Monsieur Carlos Guillen, président de la commission ad hoc pour cet objet pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Carlos GUILLEN :

La commission ad hoc chargée de traiter le préavis 01-2021 s'est réunie au complet le 28 janvier de 18h00 à 20h00 au Foyer de la Maison pulliérane. Vous avez tous reçu dans les délais le rapport détaillé de la commission de 4 pages, je ne rentrerai pas sur son contenu, mais à disposition pour des questions éventuelles. Je tiens à relever toutefois que la commission a pu bénéficier de nombreuses informations pour mener à chef son travail. A savoir, des informations détaillées essentielles échangées préalablement à la commission entre un commissionnaire à sa propre initiative et la Municipalité, ces informations ont été par la suite bien utiles et réacheminées à l'ensemble des commissaires. Une présentation Powerpoint détaillée a également été faite, dont le support papier a été remis à tous les commissaires. Cette présentation a été complétée de tableaux statistiques sur l'historique et les besoins en matière de places scolaires. Des plans d'esquisses de façades, de layout et d'étages de ce futur bâtiment, ainsi que des plans des classes ont été placardés et abondamment commentés pendant la séance. La commission a bénéficié également d'une importante délégation d'instances responsables, nous avons donc deux membres de l'exécutif, trois membres des services communaux opérationnels, ainsi que M. le Directeur des écoles primaires. La fin de la présentation a soulevé un nombre important de questions, auxquelles il a été répondu en cours de séance. A relever également que des commissaires ont fait remarquer que le préavis tel quel était un peu léger en matière

d'informations sur le projet et heureusement que les informations données et traitées en séance ont pu éclairer les commissaires. Il a été procédé au vote sur les conclusions du préavis avec un résultat de 8 avis favorables et 1 abstention. De même, la Cofin, la Commission des finances, a également préavisé favorablement le préavis avec 11 voix pour et 1 abstention.

Merci de votre attention.

La Présidente :

Je vous remercie, M. Guillen. Vous pouvez rester à côté de moi et vous asseoir.

J'ouvre donc maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant, comme à l'accoutumée, de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je serai bref. Je pense pouvoir parler au nom de plusieurs d'entre nous pour dire à quel point nous avons été consternés par le manque d'anticipation dont la Municipalité a fait preuve pour ce préavis. Même pour les lumières du terrain de tennis ou le bateau du sauvetage, nous n'avons pas eu droit à un tel degré d'urgence et d'impréparation. Or ici, il s'agit d'un bâtiment scolaire, provisoire certes, à près de cinq millions, c'est à se demander où la Municipalité place ses priorités. En accueillant tous les niveaux scolaires sur plusieurs sites et pour trois communes, sans compter le gymnase de Chamblandes, la Commune de Pully a une responsabilité non négligeable envers près de vingt-cinq mille habitants et une telle situation, qui frise l'amateurisme, est absolument inacceptable. Cependant, nous n'avons pas le choix, car nous sommes finalement mis devant le fait accompli. Nous n'allons pas parquer les élèves sur la place Neuve en attendant que la réalisation du nouveau bâtiment scolaire sur le site du Principal se réalise. En cette période politique, c'est assez peu électoraliste de refuser un tel préavis, précisons-le aussi. Nous exigeons néanmoins un strict suivi du dossier par la commission de gestion et demandons aussi qu'elle se penche attentivement sur les besoins en matière scolaire. D'autre part, je convoquerai au plus vite la Commission d'urbanisme afin qu'elle se penche sur le masterplan des bâtiments scolaires dont nous n'avons pas eu vent de l'existence avant le préavis de ce soir. Vous comprendrez que les socialistes voteront en faveur de l'entrée en matière et des conclusions, mais je ne peux pas appeler mes collègues des autres groupes politiques à en faire de même, au vu des circonstances. Je terminerai mon intervention par une question à la Municipalité : depuis quand sait-elle qu'il est nécessaire de construire ce bâtiment scolaire provisoire et le savait-elle au moment de l'élaboration du projet définitif du Principal ? Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Nour.

Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre directement à la question du conseiller Nour ou voulez-vous attendre la discussion sur le fond, si elle a lieu. Cela ne semble pas être le cas.

Nous sommes toujours dans la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Le groupe des Verts déplore aussi la manière dont ce projet nous est présenté dans l'urgence. Vu l'urgence, nous sommes en quelque sorte mis devant le fait accompli, nous avons l'impression que ça court-circuite une partie de la décision. Mais comme l'a dit

mon collègue socialiste tout à l'heure, nous ne refuserons pas l'entrée en matière, car il nous semble plus important que les élèves pulliérans puissent disposer de locaux corrects à la rentrée scolaire. Mais on nous met dans une impasse et nous n'apprécions pas cette méthode de faire et nous espérons que cela ne se reproduira plus à l'avenir. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Viredaz.

Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Je m'inscris en faux sur la question de la préparation et la priorité. La Municipalité a toujours pris ce sujet au cœur de ses préoccupations. Le résultat a été le préavis, je rappelle à M. Nour, le préavis 15-2019, du 20 novembre 2019, dans lequel il est fait état du masterplan des bâtiments. Effectivement, il y avait quelques pages qui sont extraites de ce masterplan qui figurait dans le préavis, mais la Commission d'urbanisme aurait pu demander et déjà travailler sur cet élément-là. J'aimerais juste revenir peut-être sur l'enchaînement des choses, puisque la Municipalité travaille depuis 2013 sur la question des bâtiments scolaires. La planification depuis 2013 se fait en collaboration avec le Canton qui élabore les statistiques sur l'évolution démographique, travaille avec les directeurs des écoles sur cette évolution et il y a un élément sur lequel la Commune a peu de prise, c'est l'évolution de la démographie sur la Commune et principalement sur les communes environnantes. Il est donc indispensable de pouvoir discuter avec les services de l'Etat afin d'avoir cette évolution. Cette évolution a fait l'objet d'un document en 2015, qui situait les besoins scolaires entre 2015 et 2025. Fort de cet élément-là, la Municipalité a pris en compte l'évolution, mais cette évolution ces dernières années, principalement depuis la fin 2019 et la fin 2020 a vu une accélération des besoins qui ne fixait pas, on va dire, un manque de locaux en 2024 ou 2025, mais dès 2022. Dès lors, il a fallu travailler sur ces éléments-là et nous ne pouvions pas décemment venir devant le Conseil avec des approximations sur des chiffres. Si nous avions construit un collège en 2018, nous serions ce soir devant vous en train de demander une rallonge, afin d'augmenter la hauteur des bâtiments et le nombre de classes. Alors évidemment, on peut discuter sur 2, 5, 10, 12, mais là aujourd'hui, nous vous demandons dans un préavis de décider et d'accepter la création de ces classes à Chamblandes pour nos élèves. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal pour cette déclaration.

Quelqu'un d'autre a encore une remarque pour cette entrée en matière, uniquement l'entrée en matière ?

Si tel n'est plus le cas, je vous propose de passer au vote sur l'entrée en matière donc, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière, de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité, 3 abstentions et 4 avis contraire que vous avez approuver l'entrée en matière.

Je vous propose donc de passer au traitement de cet objet sur le fond.

J'ouvre la discussion sur le préavis 01-2021 et ses conclusions sur le fond, j'arrive, je vois déjà qu'il y a des cartons oranges qui se lèvent, l'ordre de la discussion se fera comme suit : vous avez la possibilité de vous exprimer sur le fond, ensuite s'il y a des amendements, ils seront discutés, puis votés et nous reprendrons la discussion sur le fond, quel que soit le résultat des amendements.

M. Simos, vous étiez le premier à lever votre carton.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Il est difficile de s'opposer à un projet d'extension scolaire quelque soient les qualités et les défauts qu'on puisse trouver au projet. Il est difficile aussi de parler sans émotion et de débattre sereinement autour d'un tel objet en pleine période d'élection. On attribue trop facilement à ceux qui souhaitent exprimer un point de vue contraire, l'étiquette de démagog ou d'électoraliste. Mais, il est également difficile de ne pas être interpellé par certains montants qui figurent au point 4 du préavis. On peut être surpris des CHF 70'000.00 d'honoraires d'aménagistes qui représentent 20% des travaux alors qu'en règle générale, les honoraires représentent 10 à 12% des travaux réalisés. On peut être interpellé par les réserves pour imprévus qui s'élèvent à 14% des travaux, alors que dans le domaine de la construction, ces imprévus s'élèvent normalement à 10% à ce stade d'étude, en particulier pour des petits projets qui comportent peu d'inconnues. Mais l'élément le plus surprenant de ce devis, celui qui est le plus étonnant par rapport à la situation financière que traverse notre Commune, c'est le poste 69 qui attribue CHF 125'000.00 à un bureau d'assistants au maître de l'ouvrage. Les AMO, comme on les appelle, sont très utiles et rendent des services inestimables. Mais ils offrent une prestation qui peut être réalisée par les services de la DUE, D'autant plus que les collaborateurs de la DUE sont des maîtres de l'ouvrage spécialisés, de très bons techniciens et d'excellents architectes. Leurs compétences sont reconnues et prouvées. Ce qui leur manque, par contre pour réaliser ces tâches, c'est du temps. Or, ce projet est urgent. Il doit absolument être réalisé pour la prochaine rentrée quoiqu'on en dise. Dix candidats à la Municipalité sont présents dans cette salle ce soir, ils ont tous martelé lors de cette campagne et à raison, qu'il fallait faire mieux avec moins et qu'il fallait prioriser les projets. Voilà un exemple parfait de priorisation. Mettons en suspens ce qui peut l'être, pour concentrer nos efforts sur les urgences. Cette extension en est une. En internalisant ces prestations, on permet d'ores et déjà une économie de CHF 125'000.00 à la Commune. Les propositions que j'ai listées plus haut représentent une diminution de CHF 313'200.00 au devis. Il n'appartient pas à notre Conseil de nous impliquer dans le projet, mais nous pouvons amender les conclusions du présent préavis. Ce que je vous propose ce soir, c'est de fixer un cadre, de rogner dans les largesses de ce devis afin d'imprimer une trame, en ne changeant rien dans le projet, on le dépouille seulement de ces luxueux ornements. Le groupe des Verts vous propose donc d'amender les conclusions du projet au point 2, d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 4'676'800.00, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale. Chers collègues, merci.

La Présidente :

Merci, M. Simos.

Je remercie le Conseiller Simos de m'avoir transmis la proposition d'amendement avant la séance, vous la trouvez derrière moi affichée pour plus de détails, je vous propose de continuer la discussion sur le fond. Cette discussion peut bien sûr comprendre une discussion sur l'amendement et nous voterons cet amendement dans quelques instants. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. Roland DUBOIS demande la parole :

J'avais l'intention de déposer un amendement sur la phase des coûts sur l'article 4.1, j'ai fait une estimation des bâtiments sur la base de ce que j'avais dans le préavis et surtout sur les plans qui y figuraient et effectivement, je viens de regarder les plans qui sont affichés au fond de la salle et je me rends compte que ma volumétrie ne correspond pas

du tout, mais je regrette infiniment que dans le préavis, il n'y ait aucun plan pour pouvoir faire des comparaisons. Ce qui veut dire que ma proposition d'amendement, je la retire.

La Présidente :

Très bien, M. Dubois. Je vous remercie.

Je n'ai pas donné la possibilité à la Municipalité de réagir à l'intervention de M. Simos.

M. Nicolas LEUBA, Municipal, demande la parole :

Tout d'abord, je me dois de reconnaître que ce préavis n'était pas parfait. Il y a des raisons pour ceci. Et les raisons, vous l'aurez bien compris, c'étaient des raisons de timing par rapport à une tactique qui nous obligeait à demander des offres et à lancer l'appel d'offre simultanément à la mise à l'enquête et ne pouvant bien entendu pas fournir dans le préavis tous les éléments qui auraient permis à certains de postuler avec trop d'informations et de se rapprocher par trop d'un prix qui fut le nôtre ou qui aurait été le nôtre, pour déposer leurs offres. Aujourd'hui ce que l'on peut vous dire, c'est que l'on a reçu des offres et qu'on est parfaitement dans la fourchette de ce que l'on a mis dans le préavis. La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que les plans sont ceux de la mise à l'enquête et que tout le monde pouvait consulter la mise à l'enquête, que certes cela nous a été reproché lors de la séance de la commission, raison pour laquelle, nous avons comme cela a été dit par le président de la commission, nous les avons affichés, nous les avons commentés, nous avons distribué notre Powerpoint. Là aussi, quand nous avons reçu la demande d'un des membres de la commission de répondre à ses questions, c'est en toute bonne foi que nous avons fourni les informations, pensant qu'il agissait au nom de la commission et que nous aurions pu dès lors nous retrouver face à une commission qui avait le même niveau d'information. A la suite de cette commission, en fin de commission, après le vote, les plans étaient encore affichés, nous avons proposé encore de donner les informations étant discutées. La personne qui nous a reproché de ne pas les voir fournis avant s'en est allée sans les avoir consultés, ni avant, ni après.

J'aimerais répondre à M. Simos maintenant. Oui, c'est juste. Dans les conclusions d'un préavis, le point 1 est de trop. Ce n'est pas au Conseil d'adopter le projet de construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes. C'est au Conseil d'allouer à la Municipalité le crédit demandé. C'est au Conseil d'autoriser la Municipalité à amortir, d'autoriser, pardon, la Municipalité si nécessaire à recourir à l'emprunt. C'est une erreur de rédaction, nous la corrigerons sur le masque de préparations des prochains préavis, je m'y engage. Maintenant pour répondre au CHF 70'000.00 qu'a soulevé M. Simos tout à l'heure, il s'agit du CFC 4. Celui-ci comme c'est stipulé dans le préavis, fait partie de l'offre d'entreprise totale. Dès lors, c'est un montant qu'on ne peut pas rediscuter ce soir. Pour la suite, n'ayant pas reçu toutes les questions de M. Simos au préalable, si ce n'est par une voie détournée, je vais vous donner les éléments qui vous permettront de vous faire une véritable image et d'avoir toutes les informations nécessaires pour ensuite comprendre qu'effectivement ce préavis est nécessaire à la Commune de Pully. A titre de préambule, les travaux de construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes ont fait l'objet de procédures d'appel d'offre en entreprise totale, au coût maximal plafonné, au sens de la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD). Cet appel d'offres comprend les CFC que vous avez dans votre préavis qui sont les suivants : 1, 2, 4 et 5 soit un montant de CHF 3'692'000.00 TTC. Six entreprises, mesdames et messieurs, ont déposé une offre recevable. L'offre qui a été jugée la plus avantageuse, selon la LMP-VD, s'élève à 3'576'946.00. Cela représente un montant disponible de CHF 115'074.00, soit une marge de 3,11%. Cette dernière confirme le degré de précision du chiffrage.

Réponses aux questions par CFC.

CFC 4 Aménagements extérieurs. Entreprise totale.

Le CFC est compris dans l'offre de l'entreprise totale. On parle de CHF 423'000.00. Le montant et la répartition des honoraires par CFC peuvent différer selon l'entreprise totale. CFC 52 Documentation et présentation.

Ce CFC est compris dans le CFC 5 de l'offre de l'entreprise totale. Ce montant estimé à 1% du CFC 2 peut différer selon l'entreprise totale.

CFC 68 Réserves pour imprévus.

C'est un paragraphe qui me tient à cœur particulièrement de vous expliquer. Ce montant est destiné à couvrir des dépenses qui pourraient survenir de manière inattendue après le début du chantier, notamment selon la date de délivrance des autorisations cantonales, le travail de nuit et le week-end pour respecter les délais, ce qui a pour conséquence un surcoût, ensuite bien entendu la présence possible d'un sol contaminé, des mesures sanitaires complémentaires qui nous seraient imposées par la Covid19. Ces mesures pourraient limiter le nombre d'intervenants sur le chantier et par là même, induire des coûts supplémentaires. L'objectif est bien entendu, et je m'y engage, et la Municipalité s'y engage, de ne pas engager ces réserves. Si elles n'étaient pas prévues, nous devrions malheureusement les engager au fur et à mesure et simplement dans un premier temps, les communiquer au Conseil, puis in fine les régulariser sous la forme d'un préavis.

CFC 69 Assistant au maître de l'ouvrage.

L'assistant au maître de l'ouvrage, AMO ou BAMO, bureau d'assistant au maître de l'ouvrage n'intervient pas seulement en tant que soutien au suivi de chantier. Il a des compétences spécifiques, par exemple en matière de marchés publics, LMP-VD, je l'ai évoqué tout à l'heure, juridiques et techniques. Dans le cadre de ce projet, il intervient également comme ressource nécessaire à garantir la bonne marche du projet.

CFC 90 Equipements informatiques CHF 125'000.00.

Les équipements informatiques comprennent l'adaptation du tableau électrique pour l'adjonction d'un coupe surintensité, le rack informatique, les liaisons équipotentielles, les prises RJ 45, les antennes Wi-Fi, l'interconnexion au réseau de fibre optique. Vous n'avez pas posé de questions sur l'équipement et le mobilier, nous comprenons aisément et confirmons qu'il sera réemployé dans le bâtiment définitif.

Réponses encore une fois et je me répète, aux généralités sur l'absence des plans dans ce préavis. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces plans ont été remis à l'entreprise totale à titre indicatif. Ils illustrent le principe à prendre en compte pour le calcul de l'offre, mais ne se substituent pas aux plans d'exécution à développer par l'entreprise totale, dont notamment le système constructif et le dimensionnement précis. Vous l'avez compris, il s'agit de modules préfabriqués qui vont être assemblés. Toutes les entreprises soumissionnaires bien entendu n'ont pas au centimètre près la même dimension de module. Cependant, les légères variations admises sur ces plans ont permis de les déposer à l'enquête publique pour l'obtention d'une autorisation de construire. Je vous rappelle que nous sommes sur un terrain qui est un terrain d'utilité publique. Cette proposition de diminution de CHF 313'200.00 TTC, c'est bien cela dont il s'agit, n'est pas réalisable pour les CFC 1, 2, 4 et 5 du préavis qui sont à charge de l'entreprise totale et comme dit tout à l'heure, nous nous engageons de faire tout notre possible pour diminuer le montant dit des imprévus. Je vous remercie pour ce soutien que vous porterez à ce projet.

La Présidente :

Merci, M. Leuba.

Est-ce que cela suscite des réactions dans l'Assemblée. A qui puis-je donner la parole ?

Nous sommes toujours dans la discussion sur le fond.

M. Christian BERDOZ demande la parole :

Je déclare mes intérêts, je suis directeur d'école depuis plus d'une quinzaine d'années, depuis 3 ans à peu près à Lutry. C'est donc en connaisseur des problématiques de

constructions scolaires que je me permets d'apporter un éclairage, comme la Commune de Pully, Lutry connaît beaucoup de grues actuellement. Nous avons donc exactement les mêmes préoccupations à Lutry, de savoir comment pouvoir faire suivre l'évolution des bâtiments à la démographie. En 2019, la Commune de Lutry a demandé une étude à des spécialistes de la démographie. Ces spécialistes ont fourni une étude avec 3 variantes : faible, moyenne et haute. On leur a demandé mais laquelle faut-il, il y a aussi des projets de construction et on suit l'évolution, laquelle faut-il suivre. Les experts en 2019 nous ont dit, prenez la variante moyenne. Aujourd'hui, je suis en discussion avec les autorités communales de Lutry, car nous sommes au-delà de la variante haute. Ce que je veux simplement dire, c'est qu'il est extrêmement difficile, ce n'est pas simplement en regardant les grues, ce n'est pas simplement en regardant les chantiers qui sont en cours, de déterminer l'âge des enfants, le nombre d'enfants, etc. Donc, effectivement, c'est une donnée qui est très, très difficile à anticiper, j'étais directeur à Corsier, on nous avait promis pas de bâtiment nécessaire avant 2025 et mes successeurs sont aussi en train d'inaugurer des bâtiments. Voilà. C'est pour dire que c'est une matière qui est extrêmement délicate, qu'effectivement on a besoin de ces salles et je vous invite à soutenir le préavis.

La Présidente :

Je vous remercie pour cette intervention.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je vous propose de vous prononcer sur l'amendement, je vous rappelle que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis, je prie donc celles et ceux qui approuvent l'amendement Simos de le manifester en levant leur carton orange. Restez main levée, je vais avoir besoin de l'aide de mes scrutateurs. Je vous remercie. Avis contraire ? Merci beaucoup. Abstention ?

Messieurs les scrutateurs, moi j'ai un chiffre, mais est-ce que je peux avoir le vôtre pour comparer ? Excusez-moi, mesdames et messieurs, il va falloir revoter, nous sommes très près, nous aurons peut-être l'occasion d'avoir un vote électronique bientôt, pour l'heure je vous demande de relever vos cartons oranges, s'il vous plaît, les personnes qui sont pour l'amendement Simos ? Merci. Avis contraire ? Merci. Abstention ? Nous avons déjà voté pour la possibilité du vote électronique, je rappelle que nous avons ce soir un changement entre il y a une minute et maintenant, donc je pense que cela effectivement vaudra la peine que nous nous modernisons. Je vais attendre le résultat des scrutateurs, est-ce que vous avez les mêmes chiffres que moi, s'il vous plaît ? Ecoutez, je vais trancher, je vais décider de me faire confiance, nous avons 27 oui contre 29 non et 15 abstentions. L'amendement Dimitri Simos est donc rejeté pour 2 voix. Je vous remercie.

La discussion sur le fond est toujours ouverte, est-ce que quelqu'un demande une contre épreuve ? C'est possible, vous en avez le droit. M. Simos ?

M. Dimitri SIMOS :

Je vous fais confiance Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci, M. Simos.

Nous sommes toujours sur la discussion sur le fond. A qui puis-je donner la parole ?

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je suis un peu perplexe. Cinq millions, ce n'est pas un petit montant, les dépenses pour les infrastructures scolaires sont une nécessité, c'est indéniable, donc je me verrais mal

refuser un tel préavis. Par contre, à l'égard de l'argent public, malgré les informations qui nous ont été données ce soir et puis je serais bien incapable de pouvoir vous citer un quelconque chiffre sur les montants qui ont été cités tout à l'heure, je n'ai pas les informations nécessaires pour prendre une décision totalement éclairée. Par conséquent, et je pense qu'il est dans l'intérêt, sur un tel sujet, que l'on puisse offrir l'opportunité de revenir avec des informations complémentaires, surtout qu'elles ont été communiquées ce soir, mais qu'on puisse les avoir décrites sur papier et je m'interroge grandement sur la disponibilité de ces informations. On nous a dit à plusieurs reprises qu'elles étaient à disposition, que nous pouvions venir. Je trouve paradoxal quand on sait que ces informations sont là, qu'elles ne soient pas mises de façon spontanée à disposition. Pour ma part, ces informations auraient pu me permettre de pouvoir prendre une décision éclairée ce soir, je ne suis pas en mesure de le faire. Par conséquent, je souhaite activer l'art. 85, qui demande le renvoi de la discussion au mois prochain. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Carnello. Avant de faire voter ce renvoi de la discussion et je rappelle que pour la discussion soit renvoyée, il faut qu'un cinquième des membres présents le souhaite, je laisse la possibilité aux conseillères et conseillers de réagir sur cette proposition de M. Carnello.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je m'adresse à M. Carnello pour lui dire qu'au niveau de ce Conseil communal, une commission a été nommée pour ce préavis. Comme cela a été expliqué, évidemment que le préavis a été fait relativement rapidement, mais la commission a pu siéger, a pu avoir les pièces nécessaires à l'analyse complète du dossier, elle a rendu un verdict, un verdict qui était d'ailleurs sans appel, puisqu'à une très large majorité de la commission, qui sont issus de nos rangs, qui a analysé de fond en comble ce dossier, nous-même nous avons eu du temps nécessaire pour s'approprier ce dossier et ce soir encore, la Municipalité a pu apporter quelques précisions quant aux interrogations légitimes que bon nombre d'entre nous, nous nous posions. J'estime que nous avons donc tous les éléments pour avancer, le fait de reculer la décision sur ce préavis n'a simplement que seule intention j'imagine, de faire en sorte qu'il ne puisse pas se réaliser, puisqu'on a vu l'urgence, que la Municipalité demande à ce que soit maintenant que la décision soit prise et moi je vous encourage toutes et tous à aller dans le sens voulu par la Municipalité et à rejeter ce report du débat sur ce sujet. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Fague.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

A nouveau en préambule, la question n'est pas ici de refuser des bâtiments scolaires. Si vous enlevez simplement ce bâtiment scolaire de l'équation, je pense qu'une grande majorité d'entre nous refuserait un tel préavis. En plus, maintenant vous donnez un paramètre à l'équation d'urgence, je relèverai juste sur ce problème d'urgence que le préavis est quand même daté du 16 décembre 2020 et que nous sommes déjà à mi-février. Toutes ces pièces qui ont été données à la commission l'ont été plus ou moins sur le moment ou peu de temps avant ou pas diffusée de la façon la plus optimale, à priori je ne sais pas si toutes les pièces qui ont été diffusées à la commission ad hoc ont également été reçues à la Commission des finances. Pour ma part, je trouve que les informations à notre disposition ce soir ne sont pas suffisantes pour pouvoir prendre une décision éclairée et à nouveau, je vous encourage à soutenir ce report. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Carnello.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je trouve la manœuvre de M. Carnello quand même assez irresponsable. On a reconnu un certain nombre de défauts à ce préavis, on a pris acte des remarques qui ont été faites, les informations ont été très largement complétées et en commission, et ce soir devant ce conseil, et je crois qu'il faut vraiment être conscients de la situation urgente et au fond un report d'une discussion ce soir et d'une prise de décision du Conseil auront une conséquence directe sur la rentrée scolaire 2021. Alors, il y a eu des termes que je trouve quand même un tout petit peu limites ce soir. M. Simos a raison. Ce n'est pas parce qu'on est dans une période particulière qu'on n'a pas le droit de dire ce qu'on pense d'un préavis et vous l'avez dit, et c'est une bonne chose. Maintenant parler de largesses du devis, parler de luxueux ornements en parlant de ce devis, cela me paraît complètement exagéré, M. Nour a parlé d'amateurisme, c'est aussi des termes que la Municipalité ne peut pas admettre, même si on entend et on comprend un certain mécontentement et un certain malaise par rapport à ce projet. Il y a une urgence de besoins scolaires qui est arrivée très tardivement, on n'a pas répondu à une question posée par M. Nour, est-ce qu'on connaissait le besoin provisoire au moment du préavis 2019 sur le concours du collège principal, de l'extension du collège principal, la réponse est non. On a connu ce besoin de provisoire dans le courant de l'automne passé. Donc, les choses sont extrêmement mouvantes, et parler d'amateurisme, je trouve c'est insultant pour les personnes qui travaillent dans ce domaine des prévisions scolaires, qui est un domaine extrêmement compliqué, M. le Directeur d'école l'a rappelé, cela implique beaucoup de paramètres et juste de dire que les choses ont été faites à la légère, c'est quelque chose qu'on ne peut pas entendre. Parler d'amateurisme ou de devis gonflé, c'est aussi quelque chose qui n'est pas correct vis-à-vis des gens qui travaillent. M. Simos a rappelé la qualité des techniciens communaux, qui font un travail sérieux, je vous en remercie et ce travail sérieux, il a été fait par nos techniciens, par des mandataires dont c'est la profession et je peux vous assurer, que même si les délais étaient courts, ils ont travaillé de manière extrêmement précise et fine sur ce devis qui vous est soumis ce soir. Du reste, le résultat de l'appel d'offre que M. Leuba a rappelé, sans entrer dans les détails de ce résultat, il démontre que ce devis était extrêmement précis et plutôt bas que haut, dans la mesure où une majorité des offres d'entreprise totale reçues sont supérieures à ce devis. Quand on est trop large avec un devis, c'est l'inverse. On a une majorité des offres qui sont 10,15 ou 20% inférieures à notre devis. Ce n'est pas le cas. On a une très forte majorité des offres reçues qui sont largement supérieures à notre devis, heureusement on en a qui sont dans le cadre du devis, comme M. Leuba l'a dit, mais ça cela démontre que le travail d'estimation des coûts a été fait de manière sérieuse, professionnelle et confirmé par une offre reçue d'une entreprise. Donc ce soir, je crois encore une fois en comprenant le malaise qu'on peut ressentir dans la transmission des informations qui se sont faites petit à petit, progressivement, le Conseil a eu toutes les données en main pour pouvoir prendre une décision, il n'y a pas d'excès dans les coûts, il y a une nécessité de construire ces bâtiments rapidement pour la rentrée août 2021 et c'est pourquoi nous avons maintenu aussi cette séance ce soir, on en a parlé avec votre Présidente, est-ce que l'on peut renvoyer cette séance, parce qu'il y a un seul objet et la réponse était non, il faut absolument que le Conseil prenne une décision ce soir, pour pouvoir engager les travaux et espérer être prêts pour la rentrée d'août 2021. Donc moi, je vous invite à repousser cette tentative dilatoire en utilisant l'art. 85 et de décider ce soir avec les éléments que vous avez eus et les compléments que la Municipalité a apportés.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

J'ai vu Mme Winkler, mais M. Carnello était plus rapide que vous, je vais lui donner la parole d'abord et Mme Winkler ensuite.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Tout d'abord, je remercie M. le Syndic de reconnaître notre frustration, on va dire ça comme ça, j'entends également que la Municipalité ne souhaite pas être affublée de certains propos, c'est également mon cas à moi, donc dire que ce soir je souhaite faire une décision irresponsable, ça ne l'est pas du tout, à savoir maintenant que ces besoins provisionnels étaient connus dès l'automne passé, je rappellerais juste factuellement que dans le plan d'investissement 2020-2024, il n'y a aucune mention de provisoire ou de préfabriqué. Il y a moins de 2 mois, vous nous présentiez le budget 2021 et ce plan d'investissement. Maintenant, vous dites que ce préavis est fait de façon précise et fine, je souhaiterais aussi pouvoir en juger de façon précise et fine et je n'ai toujours pas eu ces éléments avant cette séance et donc, je ne suis pas en mesure à nouveau de faire cette décision éclairée, je me répète un peu, je souhaiterais le faire aussi bien que vous avez pu le faire et c'est pour ça que ma décision, je l'estime tout à fait responsable, de renvoyer cette discussion dans 1 mois. Ceci que d'autant plus que vous espérez encore remplir les délais de construction, à savoir que nous sommes dans une situation pandémique, il y a un risque non négligeable peut-être d'avoir une troisième vague et un nouveau lockdown, on sera de toute façon dans une situation problématique à la rentrée si ce cas de figure devait se produire. Donc j'imagine qu'il y a toujours des possibilités, si vous avez déjà reçu les offres des entreprises, de pouvoir se permettre une discussion plus éclairée dans quelques semaines. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Carnello.

Mme Sylvie WINKLER demande la parole :

Je déclare tout d'abord mes intérêts, je suis la troisième directrice d'école de cette assemblée, pour moi c'est à Lausanne. Je prends acte que la Municipalité a bien senti le malaise que nous avons au Conseil communal avec le dépôt de ce préavis, je suis certaine que c'est à la Commission de gestion de maintenant suivre cet objet l'automne prochain en posant toutes les questions qu'il y a à poser là autour et puis je vous enjoins à voter pour ce préavis, afin que les élèves puissent aller dans leurs classes définitives de l'année prochaine, au mois d'août, le temps entre maintenant et la rentrée est très bref et pour les élèves et pour les enseignants qui doivent mettre en place leurs classes, il faut que les classes soient prêtes quasiment début août. Le compte à rebours a donc commencé, on ne peut pas laisser des points d'interrogation forts encore pendant quelques semaines. Voilà.

La Présidente :

Merci, Mme Winkler.

M. Nicolas LEUBA, Municipal, demande la parole :

Deux informations techniques complémentaires pour vous permettre de prendre la bonne décision. On ne parle pas de CHF 5'000'000.00. Ces containers, ce bâtiment, a une valeur sur le marché de l'occasion. Quand il s'agira de le revendre, on espère bien pouvoir en retirer 1 million et demi, comme cela a été précisé à la commission. Donc on parle d'un investissement de 3 millions et demis. Deuxième élément, que je me permets de rappeler, qui avait été évoqué en commission aussi, c'est que ce sont des modules préfabriqués, qui sont donc des modules sur commande, par rapport à l'élément de négociation possible

avec les entreprises. Malheureusement, en cette période pandémique, les carnets de commandes sont pleins, pour des hôpitaux dans certains pays, pour des centres de vaccination chez nous, pour des extensions nécessaires pour des raisons sanitaires, en plus bien entendu des besoins scolaires dont on parle aujourd'hui. L'avantage est que, et nous l'avons appris pas plus tard qu'aujourd'hui, en demandant un complément d'information, le fournisseur qui a postulé, sur les 150 modules nécessaires, en a 70 en stock et garantit le délai de livraison. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Leuba.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer à propos de cette demande d'ajournement de la discussion. Tel n'est pas le cas, je vous propose de voter. Je vous rappelle que selon l'art. 85, un cinquième des membres présents doit demander le renvoi pour que ce renvoi soit accepté, un cinquième de 77, c'est 15,4, la fonction de Présidente m'autorise certaines libertés, mais pas encore celle de saucissonner un conseiller ou une conseillère, je vais donc exiger que 16 personnes demandent le renvoi, pour que ce renvoi soit accepté. M. Fague, vous n'avez pas l'air d'accord avec mon calcul.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Pour ma part, je n'interprète pas tout à fait l'art. 85 de la même manière dont vous le faites. Il s'agirait qu'un cinquième des membres votent si on est d'accord de discuter sur le report de la discussion. Donc, dans un premier temps, il faudra voter sur cet élément-là, et en effet, si votre calcul est juste et qu'on arrive à ces 18 personnes qui sont d'accord avec cette discussion, alors il faudra faire un vote général, pour un report de la discussion, qui lui se fait à la majorité des gens présents. Je crois que c'est ça la procédure à faire et que ce n'est pas 17 personnes qui peuvent décider ce soir, si le débat est reporté plus tard. Voilà. Merci.

La Présidente :

J'entends ce que vous dites, M. Fague et je demande une minute à l'Assemblée pour que je puisse vérifier tout cela.

Oui, nous allons reprendre. J'ai trouvé la réponse, mais M. Carnello, avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Si cela peut vous rassurer, j'abonde dans les propos de M. Fague, sur la façon dont il faut procéder sur ce vote.

La Présidente :

Absolument et je suis aussi d'avis que c'est très mal formulé et que cela met la Présidente dans l'embarras. Voilà. M. Fague a donc absolument raison, je reviens donc sur mon fameux calcul, je vais donc vous demander si vous êtes d'accord que nous décidions que le Conseil se prononce sur le renvoi de cette discussion, j'ai effectivement besoin de 16 personnes qui soient d'accord pour que nous puissions voter. Je vous invite à lever votre carton orange. Les personnes qui souhaitent que le Conseil se prononce sur le renvoi de la discussion. Tout le monde est sûr ? Pas besoin de recompter ? Merci.

Il n'y a que 7 personnes qui sont en faveur de ce renvoi de la discussion.

Nous pouvons donc continuer la discussion sur ce préavis. Nous sommes toujours dans la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer, parmi la

Municipalité peut-être ou dans l'Assemblée, avant que nous procédions au vote. Je vous rappelle que l'amendement Simos a été refusé par ce Conseil, il y a quelques instants. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Pour ma part, comme je l'ai dit à ma toute première intervention, les infrastructures scolaires sont une nécessité, dont il n'est pas discutable, donc je voterai en faveur de ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Carnello.

Est-ce que la parole est encore demandée une dernière fois, avant que nous puissions passer au vote. Si tel n'est pas le cas, je vais clore cette discussion sur le fond pour ce préavis. Et je vous propose de passer au vote sur les conclusions, telles qu'elles sont affichées derrière moi et telles qu'elles apparaissent sur le préavis sauf la première phrase qui sera corrigée selon les dires de M. Leuba tout à l'heure. Les conclusions du préavis 01-2021 donc :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 01-2021 du 17 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
Vu le préavis de la Commission des finances
décide

- 1) d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 4'990'000.00 TTC, montant à prélever tout en partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celle et ceux d'entre vous qui sont d'accord avec ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très, très large majorité, que vous venez d'accepter les conclusions du préavis.

Je remercie Monsieur Guillen et je le prie de regagner sa place.

2.2 Propositions individuelles

La Présidente :

Comme je vous le disais en introduction, nous avons à traiter ce soir, 2 objets de propositions :

- « Interpellation au sujet de la mise en œuvre du Plan de quartier Clergère-Sud » de Mme Anne Viredaz, qui vous a été transmise par mail du 11 février dernier et que nous traiterons si elles soutenue par 5 membres de notre Assemblée, puis nous traiterons de la réponse de la Municipalité
- au Postulat de Mme Nicole Panizzon et Consorts « pour la refonte du journal communal de la Ville de Pully » qui vous a été transmise par mail du 28 janvier dernier.

Je constate que ces propositions ont été faites dans les délais réglementaires de 7 jours et peuvent être donc être traitées.

2.2.1 Interpellation Mme Anne Viredaz

Nous passons directement à l'interpellation de Madame Anne Virdaz et je demande à celles et ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. S'il y en a plus de cinq, nous la traiterons. C'est visiblement le cas, je peux donc demander à Mme Viredaz, de développer son interpellation, soit à sa place, soit ici, c'est comme vous préférez.

Mme Anne VIREDAZ :

Il y a actuellement à l'enquête publique jusqu'au 28 février 2021, un projet de construction après démolition de 2 maisons, d'un bâtiment à usage mixte, commercial et d'habitation de 22 logements, à l'avenue du Prieuré. C'est cette mise à l'enquête qui m'a rappelé le plan de quartier que nous avons adopté au sein de ce Conseil communal, le 25 mai 2016, plan de quartier intitulé Clergère Sud. Ce préavis avait été adopté après avoir amendé son règlement, afin de créer 20% de logements d'utilité publique en fonction de l'augmentation de la surface de plancher, déterminée par rapport au règlement de l'époque. Cet amendement avait été proposé par la Commission d'urbanisme, qui voyait une contrepartie à la possibilité offerte aux propriétaires de bénéficier d'une augmentation de l'indice d'utilisation du sol. Mon interpellation porte dès lors sur la manière dont la Municipalité fait appliquer le règlement du plan de quartier.

- 1) Des conventions ont-elles été signées avec les propriétaires ou les prometteurs pour la création de logements d'utilité publique ?
- 2) Un nouveau bâtiment a déjà été construit à l'avenue du Prieuré, quelle est la surface dévolue aux logements d'utilité publique dans ce bâtiment ?
- 3) La construction d'un bâtiment sur les parcelles 20 et 22, après démolition des maisons existantes est actuellement à l'enquête, quelle surface sera dévolue aux logements d'utilité publique dans ce bâtiment ?
- 4) Quels contrôles la Municipalité exerce-t-elle sur les loyers de logements d'utilité publique ? Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère Viredaz.

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ou au cours de la prochaine séance à cette interpellation ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je peux répondre dans l'immédiat à ces questions puisque c'est de la responsabilité de l'Office des logements, du dicastère des domaines gérances et sports, de s'occuper de ces questions qui nous tiennent à cœur. Nous avons effectivement décidé dans les parcelles que vous avez énoncées, et qui ont fait l'objet d'un PPA, de consacrer un certain nombre des surfaces supplémentaires qui ont été octroyées aux propriétaires, de les destiner à des logements d'utilité publique. Des conventions ont donc été signées avec ces propriétaires et concernant votre première question, la réponse est donc oui, entre septembre et octobre 2016, des conventions ont bien été signées avec tous les propriétaires du périmètre. Votre deuxième question concernant le nouveau bâtiment qui a déjà été construit à l'avenue du Prieuré, quelle est la surface dévolue aux logements d'utilité publique et bien conformément à la convention signée en 2016, 20% des surfaces de plancher déterminantes est consacré aux logements d'utilité publique et cela représente 51 m². Ce qui veut dire que le propriétaire doit consacrer un appartement de 50 m² et construire un appartement de 50 m², pour qu'il soit destiné aux LUP. Je vous précise encore pour être

sûr que ces conditions soient réalisées, que nous demandons l'état locatif aux propriétaires et nous nous assurons à l'Office du logement qu'il y a bien un appartement au prix conventionné qui est contracté à ces conditions. Question no 3, la construction d'un bâtiment sur les parcelles 20 et 22, ce sont celles qui sont à côté. Après démolition des maisons existantes et qui est actuellement à l'enquête, quelle surface sera dévolue aux logements d'utilité publique, conformément à la convention signée en 2016, 20% des surfaces de plancher déterminantes, soit 101 m² net seront dédiés aux LUP conventionnels. Et maintenant pour le contrôle de la Municipalité, qu'elle exerce sur ces loyers, eh bien elle peut demander l'état locatif, afin de vérifier que les loyers LUP soient respectés. A ce propos, l'Office du logement qui se trouve donc à la DDGS, qui est rattaché à notre Direction, effectue effectivement ce contrôle, pour contrôler que ces conditions soient bien respectées. Je peux vous assurer que s'agissant du premier bâtiment, nous nous sommes battus très fermement pour que ces conditions soient respectées, parce que comme on était entre l'époque de la convention et de l'entrée en vigueur des LUP, il y a bien eu une tentative d'échapper au respect de ce que nous avons décidé ici au Conseil communal d'imposer et que nous nous sommes efforcés avec rigueur de faire respecter ce que nous avons décidé et c'est bien le cas. Voilà. Je vous remercie, mais je suis encore à disposition, si vous avez d'autres précisions et d'autres questions à nous poser à ce sujet.

La Présidente :

Merci, Mme la Municipale.

Mme la Conseillère Anne Viredaz, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ? Oui ? Plus de remarques ? Très bien.

Je vous propose donc de passer au deuxième objet de ces propositions individuelles.

2.2.2 Réponse de la Municipalité au postulat Panizon et consorts

Vous avez reçu cette réponse le 28 janvier. Je me tourne d'abord vers les membres de la Municipalité. Est-ce que l'un ou l'autre de ces membres souhaitent s'exprimer sur cette réponse ? Non. Ce n'est pas le cas.

Je me tourne donc vers les auteurs de ce postulat. Mesdames et messieurs les cosignataires, êtes-vous satisfaits de la réponse de la Municipalité ou avez-vous des remarques à formuler ? Y a-t-il des remarques dans l'Assemblée ?

Mme Nicole PANIZZON demande la parole :

Suite à la majorité des réponses partiellement satisfaisantes, les cosignataires, demandent une résolution qui comportent 3 points principaux à réaliser dans le futur journal communal.

- 1) Un numéro de téléphone information générale, surtout utile pour les personnes du troisième et quatrième âge, qui n'ont pas accès aux outils informatiques et ceci est à répéter dans chaque nouvelle édition du journal communal.
 - 2) La possibilité pour un conseiller ou conseillère de rédiger un billet politique.
 - 3) Adopter un format A4 avec la possibilité pour rajouter autant de pages que nécessaire.
- Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Panizzon.

Cette résolution m'a été adressée par écrit. Elle est signée par Mme Panizzon. Je confirme que c'est bien elle qui l'a signée. Je constate donc que cette résolution est émise par écrit, dans le respect du règlement, ce qui me permet d'en accepter la forme et de la proposer

dans notre ordre du jour. Est-ce que quelqu'un parmi les membres de la Municipalité souhaite prendre la parole par rapport à cette résolution et aux demandes qu'elle comporte ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

C'est difficile de se positionner sur une résolution qu'on n'a pas vue. Je suis un peu surpris par cette demande. Je crois que l'on a expliqué dans la réponse au postulat dans quel sens on a fait évoluer ce journal. Un certain nombre de demandes ont pu être, on a pu répondre à un certain nombre de souhaits du postulat, notamment en terme de place pour la vie locale, pour les sociétés locales, en terme de place aussi pour des comptes rendus du Conseil communal. Maintenant, cela reste en diminuant quelque part la place disponible pour les informations qui relèvent strictement de la Municipalité, mais on a aussi dit, cela reste un journal d'information de la Municipalité, qui ne remplacera jamais un journal, comme ils ont existé par le passé, avec le Journal de Pully ou d'autres avec des petites annonces et des courriers de lecteurs et des choses comme ça. C'est un parti pris qu'on assume et je crois que se lancer dans une rubrique d'opinions ouvertes aux conseillers communaux, on y a renoncé en pleine conscience, il faut imaginer que c'est quelque chose qui est compliqué à gérer, il faut commencer à gérer des espaces disponibles pour chacun, s'assurer que chacun puisse s'exprimer, pourquoi celui-ci a publié 3 fois et l'autre 1 fois et ce n'est pas l'objectif de ce journal et je crois que la combinaison entre la plateforme numérique qui a été développée pour les sociétés locales, avec les sociétés locales, pour tout le détail de leurs agendas et leurs événements va répondre à une bonne partie de ce que souhaitait le postulat, l'ouverture à deux pages supplémentaires pour la vie locale et pour les comptes rendus du Conseil est aussi un plus par rapport à aujourd'hui, ce qui n'a pas du tout été relevé par les postulants, tant pis et je crois qu'il faut s'en tenir là, moi je vous invite à repousser cette résolution qui persiste avec une autre vision, complètement différente de ce journal et qui n'a pas de sens, moi je comprends aussi que tous les seniors n'ont pas accès aux plateformes numériques, il faut aussi voir que c'est quelque chose qui est en train de changer et assez rapidement, il y a une proportion toujours plus grande de seniors qui sont sur des outils numériques et des accès internet et cette proportion elle va aller en augmentant toujours plus. Je crois qu'il y a aussi d'autres moyens, on ne néglige pas les personnes qui n'ont pas du tout accès à l'informatique et il y aura toujours une série d'informations qui seront données par des supports traditionnels papier, mais je crois voilà que pour le moment, c'est une autre vision visiblement que Mme Panizzon a de ce journal de la Municipalité et la Municipalité ne souhaite pas aller dans cette direction. Je pense que le geste qui a été fait et l'ouverture et les compléments qui ont été apportés vont largement dans le sens des souhaits des postulants.

Mme la Présidente :

Merci, M. le Syndic.

J'aimerais juste préciser avant de continuer la discussion sur cette résolution, qu'effectivement une résolution peut être présentée le soir-même, il est normal de pouvoir la traiter sans avoir pu la lire au préalable, je vais donc, si vous le permettez Mme Panizzon, reprendre et répéter les 3 points que vous souhaitez afin que l'Assemblée soit au courant et puisse se positionner, donc la résolution demande que :

1) dans le journal soit présent un numéro de téléphone d'information générale, surtout utile pour les personnes du troisième et quatrième âge, qui n'ont pas accès aux outils informatiques et ceci est à répéter dans chaque nouvelle édition du journal communal.

La résolution demande également :

2) la possibilité qu'un conseiller ou qu'une conseillère communale puisse rédiger un billet politique dans le journal.

3) de pouvoir adapter un format A4 du journal avec la possibilité pour rajouter autant de pages que nécessaire.

La discussion est ouverte sur cette résolution. A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée, je vais clore cette discussion. Et puis nous avons l'art. 70 al. 4 de notre règlement qui demande que la résolution soit soumise au vote de l'Assemblée. Nous allons donc voter le soutien à cette résolution. Je précise que le vote du Conseil n'est pas décisionnel par rapport aux démarches de la Municipalité, la résolution n'étant pas contraignante.

Je prie donc celles et ceux qui soutiennent la résolution de Mme Panizzon de le manifester en levant leur carton orange. Merci beaucoup, il y a une majorité d'abstentions, mais je vous rappelle que les abstentions ne comptent pas, il y a 22 voix pour et 16 voix contre, vous avez donc décidé d'adopter cette résolution et je demande à la Municipalité d'en prendre acte.

Nous sommes donc parvenus au dernier point de notre ordre du jour.

2.3. Divers

La Présidente :

Je n'ai pour ma part, pas de divers à transmettre, si ce n'est que de remercier toutes les conseillères et conseillers qui ont répondu présents pour le dépouillement du 7 mars. Vous avez reçu les instructions par mail, qui vous seront répétées et réexpliquées sur place, je profite de vous rappeler bien sûr qu'il est obligatoire de venir avec le masque.

Nous sommes au point des divers. A qui puis-je donner la parole ? Il y a beaucoup de mains levées, je vais la donner au fond.

2.3.1 M. Servais MICOLOT demande la parole :

Vœu pour le recyclage du bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes

Je prends la parole ce soir car je désire adresser un vœu à la Municipalité concernant le préavis 1-2021 dont nous venons âprement de discuter, à savoir étudier la possibilité de recycler ce bâtiment scolaire provisoire en bâtiment administratif provisoire à vocation commerciale à l'attention de PME, start up et scale up sur un autre emplacement du territoire de notre Commune. Ce bâtiment ayant une durée de vie de 30 ans, nous pourrions ainsi encore l'exploiter pendant 25 ans, en tirer un revenu et le recycler de manière optimale afin de diminuer son empreinte carbone au maximum. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Micolot.

Y a-t-il d'autres divers ?

2.3.2. Mme Lena LIO demande la parole :

Vœu pour plus de concertation et moins de précipitation

A la suite de l'abandon du projet du bâtiment scolaire provisoire de Chantemerle, je souhaite formuler un vœu à l'intention de la Municipalité. Les membres de l'Association de Pully nord que je préside et plus généralement tous les habitants du quartier ont appris par la Presse et avec grand soulagement l'abandon par la Municipalité du projet du bâtiment scolaire provisoire sur le terrain de sport de Chantemerle. Il en reste cependant une certaine inquiétude pour l'avenir, étant donné la manière dont les choses se sont passées. Avec un projet très impactant pour le quartier dont personne n'avait jamais entendu parler et qui a été mis à l'enquête pendant les fêtes de fin d'année. Certes, des délais très courts ont été invoqués par la Municipalité. Mais dans ce cas, on a un peu de peine à comprendre comment un projet qui était urgent en décembre est devenu inutile en janvier. Bref ! Pour la suite du développement de Pully Nord, le souhait des habitants de ce quartier, tel que je le relaye auprès de la Municipalité, ce souhait tient en deux points : moins de précipitation et surtout plus de concertation avec les personnes concernées. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Lio. La Municipalité aura pris acte de votre vœu.
Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

2.3.3 M. Bertrand YERSIN demande la parole

Plus de respect au sein de l'Assemblée

Je suis un conseiller communal depuis quelques mois seulement et cette absence de passé politique ne me semblait pas un handicap pour siéger dans l'Assemblée législative de ma Commune. Dans mon esprit naïf, je pensais qu'un Conseil communal était la représentation la plus symbolique de la démocratie suisse, un endroit où les avis divers et même divergents pouvaient être exprimés, puis validés ou invalidés par une décision démocratique. Quelle ne fut pas ma surprise, lors du dernier Conseil communal de constater que le respect et l'éthique ne semblaient pas faire partie des qualités de certains membres de cette Assemblée. Traité d'indécence la proposition d'un conseiller communal signifie selon Le Larousse, une proposition qui choque par son caractère inopportun, ostentatoire ou déplacé. C'est dès lors considéré que la proposition émanait qu'une personne indécente. Une telle arrogance dans les propos est synonyme d'un mépris considérable à l'égard des avis divergents et d'un total manque de respect à l'égard d'un conseiller communal tout autant élu par nos concitoyens. Quelques minutes plus tard, un autre membre de cette digne Assemblée considérait que l'auteur de la proposition prenait le Conseil pour un souk, ce qui lui était profondément désagréable. Les applaudissements qui suivirent émanant principalement d'un des côtés de la salle complétèrent cet étalage d'arrogance et de mépris. Mais dans un tel marché arabe, définition du Larousse, le marchand de tapis n'est pas toujours celui qu'on désigne et le simple fait de l'évoquer exprime largement plus la manière de penser de celui qui insulte de cette manière un collègue du Conseil. Pour ma part, je ne peux qu'espérer que ce Conseil soit la représentation digne de notre démocratie et que les personnes qui le compose fassent preuve d'un minimum de respect à l'égard des collègues, même lorsqu'ils ne souscrivent pas à la pensée dominante. Je vous remercie pour m'avoir écouté.
(Applaudissements)

La Présidente :

Merci, M. Yersin pour cette intervention.

Est-ce que quelqu'un souhaite réagir ou quelqu'un à un autre divers à nous communiquer ?

2.3.4 M. Roland DUBOIS demande la parole :

Remarque sur second débat pour le préavis 01-2021

Après le vote du bâtiment scolaire provisoire, j'ai levé la main, j'avais l'intention de déposer une demande suite à l'art. 96 pour un second débat, maintenant je ne vais pas le faire, mais j'estime qu'à un moment donné, les explications de dernière minute ne correspondent pas et notre préavis était tellement succinct, qu'il mériterait un second débat. Je ne le ferai pas, mais je constate qu'effectivement un second débat eut été utile. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Dubois, vous auriez eu toute latitude de nous faire part de cette remarque durant la discussion que nous avons eue pendant le préavis. Mais merci quand même.

Est-ce que quelqu'un a encore un divers à nous faire part ?

Si tel n'est pas le cas, avant de clore cette séance, je vous souhaite à toutes et à tous bonne chance pour les élections à venir, je vais donc clore cette séance, il est 21h35 et je vous convie à notre prochaine séance le 24 mars à 20h00, je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour vous.

Fin de séance 21h35

La Présidente :

Odile Cuénoud-Gonzalez

La secrétaire :

Francine Medana